

COMMUNE
de
RUSTENHART
68740



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE N° 03 / 2025

**PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

RUE DE L'ÉGLISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2542.2 et suivants,

VU la demande de Monsieur Guillaume DUFOUR, de la société COLAS, en date du 3 février 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 Les 13 et 14 février 2025, la rue de l'Eglise sera fermée à la circulation et le stationnement au vu de la reprise de l'intersection rue de l'Eglise – rue Principale.

Article 2 Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules de police, de lutte contre l'incendie, de médecins et ambulances.

Article 3 Ampliation du présent arrêté est adressée à :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blodelsheim,
- au requérant.

Fait à Rustenhart, le 5 février 2025

Le Maire,
Frédéric GIUDICI



